ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statistiques

Question écrite n° 630

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la politique d'ouverture des données publiques, qui consiste à mettre à la disposition de tous des données produites par les services de l'État, dans un format permettant leur réutilisation. Il souhaite connaître sa position sur cette politique et les actions qu'elle compte entreprendre, au sein de ses services, sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de la justice participe activement à la politique d'ouverture des données publiques dans le cadre du projet interministériel dit ETALAB piloté par les services du Premier ministre. Ce projet lancé en 2011 vise à mettre en ligne des données produites par les services de l'Etat sur le site « data. gouv. fr » dans un format permettant leur réutilisation. Le ministère de la justice y a participé dès sa création ; il fournit ainsi un éventail de jeux de données qu'il vise à élargir chaque année en fonction des progrès de ses systèmes d'information et de statistique. Ainsi, à ce jour, le ministère a notamment mis à disposition des jeux de données sur la carte judiciaire pour l'ensemble des juridictions de droit commun, sur les statistiques d'activité des juridictions en matière pénale et civile, sur les divorces et sur les PACS, sur les principales infractions pénales commises, sur le suivi mensuel des personnes détenues ou écrouées, sur le suivi trimestriel de la population prise en charge par le milieu fermé.

Données clés

Auteur : M. Lionel Tardy
Circonscription : Haute-Savoie (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 630
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 juillet 2012, page 4320
Réponse publiée au JO le : 9 décembre 2014, page 10337